

# Livret d'entretien

## pour équipements de réfrigération/climatisation et pompes à chaleur



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Bundesamt für Umwelt BAFU**  
**Office fédéral de l'environnement OFEV**  
**Ufficio federale dell'ambiente UFAM**  
**Uffizi federal d'ambient UFAM**



**SMKW**

SCHWEIZERISCHE MELDESTELLE FÜR  
KÄLTEANLAGEN UND WÄRMEPUMPEN

# FORMULAIRE DE DÉCLARATION

Pour des installations stationnaires nouvelles ou existantes contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes

(dans le cadre du respect de l'obligation de communiquer prévue à l'annexe 2.10, ch. 5.1, al. 1, ORRChim)

Emplacement pour la vignette

## Données relatives à l'emplacement

Rue: \_\_\_\_\_

NPA: \_\_\_\_\_ Lieu: \_\_\_\_\_

Canton: \_\_\_\_\_

Bâtiment/Adresse précise : \_\_\_\_\_

## Données spécifiques à l'installation

Année de construction : \_\_\_\_\_ Date de la mise en service : \_\_\_\_\_

Fluide frigorigène : \_\_\_\_\_ Charge : \_\_\_\_\_ kg Puissance frigorifique  $Q_{ok,1}$ : \_\_\_\_\_ kW

Température d'utilisation : \_\_\_\_\_ °C

Température de sortie du fluide frigoporteur ou caloporteur<sup>2</sup>: \_\_\_\_\_ °C

Informations complémentaires (p.ex. n° de l'installation)<sup>3</sup>: \_\_\_\_\_

- Nouvelle installation  Installation existante
- Installation de remplacement  Agrandissement
- Transformation
- Installation équipée d'un échangeur thermique avec pulvérisation d'eau (p. ex. tour de refroidissement, échangeur thermique hybride, etc.)<sup>4</sup>

## Utilisation

- Installation pour la réfrigération industriel  Installation pour la réfrigération commercial  Installation de climatisation
- Réfrigération de processus
- Réfrigération de denrées alimentaires et de marchandises périssables
- Pompe à chaleur industrielle  Pompe à chaleur pour l'habitat  Installation polyvalente/réversible

## Détenteur de l'installation<sup>5</sup>

Nom : \_\_\_\_\_ Personne à contacter : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du détenteur : \_\_\_\_\_

## Entreprise spécialisée

Entreprise spécialisée :

Rue : NPA : Lieu :

Spécialiste :

Date : Signature du spécialiste :

<sup>1</sup> Définie sur la base de la puissance utile de pointe et une différence des températures d'entrée et de sortie paramétrée selon le manuel de la campagne « Froid efficace » de l'Office fédéral de l'énergie. Si, dans le cas des pompes à chaleur, aucune valeur  $Q_{0K}$  n'est disponible, celle-ci peut être estimée comme la différence entre la puissance calorifique du condenseur et la consommation électrique du compresseur au point de conception. Si le point de conception n'est pas connu, les valeurs déterminées dans le cadre des conditions d'essai prévues par la norme SN EN 14511-2 peuvent être utilisées (B0/W35, W10/W35 ou A-7/W35 pour les installations prévues pour le chauffage et la production d'eau chaude ; B0/W55, W10/W55 ou A-7/W55 pour les installations prévues seulement pour la production d'eau chaude). Si une telle estimation est effectuée, une note doit être ajoutée sur le formulaire.

<sup>2</sup> Pour les installations frigorifiques : température de sortie du fluide frigorigène du côté de l'évaporateur (pour les installations à évaporation directe, l'air est considéré comme le fluide frigorigène) ; pour les pompes à chaleur : température de sortie du fluide caloporteur du côté du condenseur.

<sup>3</sup> optionnel

<sup>4</sup> Indication facultative en vue de soutenir les mesures visant à contrôler les risques de transmission de maladies (p. ex. légionellose) en vertu de l'art. 19, al. 1, de la loi sur les épidémies (RS 818.101).

<sup>5</sup> Responsable du respect de l'obligation de communiquer prévue à l'annexe 2.10, ch. 5.1, al. 1, ORRChim.

Prière  
d'affranchir

Bureau suisse de déclaration des  
installations productrices de froid  
et des pompes à chaleur  
Hubrainweg 10  
8124 Maur



# LIVRET D'ENTRETIEN

L'obligation de tenir un livret d'entretien pour les appareils et les installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes, quel que soit le type de ceux-ci, est réglementée à l'annexe 2.10, ch. 3.5, ORRChim en ces termes :

- « <sup>1</sup> Les détenteurs d'appareils et d'installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes doivent veiller à ce que soit tenu un livret d'entretien.
- <sup>2</sup> Le nom du détenteur de l'appareil ou de l'installation doit figurer sur le livret d'entretien.
- <sup>3</sup> Après chaque intervention ou chaque entretien, le spécialiste qui effectue les travaux doit noter dans le livret d'entretien les indications suivantes :
- a. la date de l'intervention ou de l'opération d'entretien ;
  - b. une courte description des travaux effectués ;
  - c. le résultat du contrôle d'étanchéité au sens du ch. 3.4 ;
  - d. la quantité et le type du fluide frigorigène retiré ;
  - e. la quantité et le type de fluide frigorigène dont l'installation a été remplie ;
  - f. le nom de l'entreprise ainsi que son propre nom et sa signature. »

Le livret d'entretien doit permettre de reconstituer l'historique d'un appareil ou d'une installation. Il renseigne le détenteur, les autorités compétentes et les entreprises spécialisées sur les travaux effectués, en particulier les interventions, les entretiens périodiques ainsi que les contrôles d'étanchéité. Ce faisant, les informations consignées dans le livret d'entretien vont au-delà de la définition stricte du terme « entretien ».

## Contrôle d'étanchéité

Parmi les procédures de contrôle d'étanchéité conformes à l'état de la technique, on distingue les méthodes de mesure indirectes et directes. Les méthodes indirectes consistent en un contrôle visuel et manuel de divers paramètres ; elles ne nécessitent pas d'ouvrir le circuit frigorifique. Certaines méthodes directes ne nécessitent pas non plus une telle intervention, dans la mesure où elles recourent à des dispositifs de détection des gaz et utilisent des solutions de mousses spéciales ou de savon. D'autres méthodes directes impliquent, quant à elles, d'ouvrir le circuit frigorifique, notamment en cas d'utilisation d'un fluide de détection ultraviolet ou d'un agent colorant.

Le résultat du contrôle d'étanchéité doit être consigné dans le livret d'entretien.

## Données techniques

Année de construction : \_\_\_\_\_ Fluide frigorigène : \_\_\_\_\_

Charge : \_\_\_\_\_ kg Puissance frigorifique  $Q_{OK}^1$  : \_\_\_\_\_ kW

Pression de service maximale : \_\_\_\_\_ bar

Marque : \_\_\_\_\_ Type : \_\_\_\_\_

Numéro d'installation : \_\_\_\_\_ Numéro de série : \_\_\_\_\_

Type d'huile : \_\_\_\_\_

Installation/appareil produit(e) industriellement et hermétiquement scellé(e) selon la norme SN EN 378:2017

<sup>1</sup> Définie sur la base de la puissance utile de pointe et une différence des températures d'entrée et de sortie paramétrée selon le manuel de la campagne « Froid efficace » de l'Office fédéral de l'énergie. La valeur  $Q_{OK}$  figure généralement dans les documents de planification. Si, dans le cas des pompes à chaleur, aucune valeur  $Q_{OK}$  n'est disponible, celle-ci peut être estimée comme la différence entre la puissance calorifique du condenseur et la consommation électrique du compresseur au point de conception. Si le point de conception n'est pas connu, les valeurs déterminées dans le cadre des conditions d'essai prévues par la norme SN EN 14511-2 peuvent être utilisées (B0/W35, W10/W35 ou A-7/W35 pour les installations prévues pour le chauffage et la production d'eau chaude ; B0/W55, W10/W55 ou A-7/W55 pour les installations prévues seulement pour la production d'eau chaude). Si une telle estimation est effectuée, une note doit être ajoutée sur le formulaire.

## Mise en service

Cette installation/cet appareil a été mis(e) en service le

---

*Pour les installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes, veuillez envoyer le formulaire de déclaration.*

### Adresse du site :

Rue : \_\_\_\_\_

NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

### Détenteur de l'installation/de l'appareil

Nom : \_\_\_\_\_ Personne à contacter : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

### Entreprise spécialisée

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste : \_\_\_\_\_

Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_

## Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) à l'issue de nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

- *Si un procès-verbal de Check-up ASF a été réalisé :*

Date du procès-verbal : \_\_\_\_\_

- *Pour les appareils et installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou de fluides frigorigènes stables dans l'air ainsi que pour les installations qui contiennent des fluides frigorigènes et dont la capacité correspond à plus de 5 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>:*

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'annexe 2.10, ch. 3.4, al. 1, let. a ou b, ORR-Chim et s'est rélévé(e) étanche.

Date : \_\_\_\_\_

Prochain contrôle au plus tard le : \_\_\_\_\_

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_





## Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) à l'issue de nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

- *Si un procès-verbal de Check-up ASF a été réalisé :*

Date du procès-verbal : \_\_\_\_\_

- *Pour les appareils et installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou de fluides frigorigènes stables dans l'air ainsi que pour les installations qui contiennent des fluides frigorigènes et dont la capacité correspond à plus de 5 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>:*

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'annexe 2.10, ch. 3.4, al. 1, let. a ou b, ORR-Chim et s'est rélévé(e) étanche.

Date : \_\_\_\_\_

Prochain contrôle au plus tard le : \_\_\_\_\_

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_



## Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) à l'issue de nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

- *Si un procès-verbal de Check-up ASF a été réalisé :*

Date du procès-verbal : \_\_\_\_\_

- *Pour les appareils et installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou de fluides frigorigènes stables dans l'air ainsi que pour les installations qui contiennent des fluides frigorigènes et dont la capacité correspond à plus de 5 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>:*

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'annexe 2.10, ch. 3.4, al. 1, let. a ou b, ORR-Chim et s'est rélévé(e) étanche.

Date : \_\_\_\_\_

Prochain contrôle au plus tard le : \_\_\_\_\_

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_

# Travaux d'entretien de l'installation/de l'appareil

La présente fiche de contrôle technique sert de preuve de tous les travaux d'entretien effectués (prière d'utiliser des caractères d'imprimerie).

Date	Travaux effectués Pièces remplacées	Fluide frigorigène retraité/rechargé en kg	Nome de l'entreprise Rue, NPA, Lieu	Nom du spécialiste
_____	_____	/	_____	_____
_____	_____	/	_____	_____
_____	_____	/	_____	_____
_____	_____	/	_____	_____
_____	_____	/	_____	_____
_____	_____	/	_____	_____
_____	_____	/	_____	_____
_____	_____	/	_____	_____
_____	_____	/	_____	_____
_____	_____	/	_____	_____

## Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) à l'issue de nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

- *Si un procès-verbal de Check-up ASF a été réalisé :*

Date du procès-verbal : \_\_\_\_\_

- *Pour les appareils et installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou de fluides frigorigènes stables dans l'air ainsi que pour les installations qui contiennent des fluides frigorigènes et dont la capacité correspond à plus de 5 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>:*

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'annexe 2.10, ch. 3.4, al. 1, let. a ou b, ORR-Chim et s'est rélévé(e) étanche.

Date : \_\_\_\_\_

Prochain contrôle au plus tard le : \_\_\_\_\_

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_



## Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) à l'issue de nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

- *Si un procès-verbal de Check-up ASF a été réalisé :*

Date du procès-verbal : \_\_\_\_\_

- *Pour les appareils et installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou de fluides frigorigènes stables dans l'air ainsi que pour les installations qui contiennent des fluides frigorigènes et dont la capacité correspond à plus de 5 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>:*

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'annexe 2.10, ch. 3.4, al. 1, let. a ou b, ORR-Chim et s'est rélévé(e) étanche.

Date : \_\_\_\_\_

Prochain contrôle au plus tard le : \_\_\_\_\_

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_





## Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) à l'issue de nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

- *Si un procès-verbal de Check-up ASF a été réalisé :*

Date du procès-verbal : \_\_\_\_\_

- *Pour les appareils et installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou de fluides frigorigènes stables dans l'air ainsi que pour les installations qui contiennent des fluides frigorigènes et dont la capacité correspond à plus de 5 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>:*

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'annexe 2.10, ch. 3.4, al. 1, let. a ou b, ORR-Chim et s'est rélévé(e) étanche.

Date : \_\_\_\_\_

Prochain contrôle au plus tard le : \_\_\_\_\_

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_



## Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) à l'issue de nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

- *Si un procès-verbal de Check-up ASF a été réalisé :*

Date du procès-verbal : \_\_\_\_\_

- *Pour les appareils et installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou de fluides frigorigènes stables dans l'air ainsi que pour les installations qui contiennent des fluides frigorigènes et dont la capacité correspond à plus de 5 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>:*

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'annexe 2.10, ch. 3.4, al. 1, let. a ou b, ORR-Chim et s'est rélévé(e) étanche.

Date : \_\_\_\_\_

Prochain contrôle au plus tard le : \_\_\_\_\_

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_



## Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) à l'issue de nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

- Si un procès-verbal de Check-up ASF a été réalisé :

Date du procès-verbal : \_\_\_\_\_

- Pour les appareils et installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou de fluides frigorigènes stables dans l'air ainsi que pour les installations qui contiennent des fluides frigorigènes et dont la capacité correspond à plus de 5 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'annexe 2.10, ch. 3.4, al. 1, let. a ou b, ORR-Chim et s'est rélévé(e) étanche.

Date : \_\_\_\_\_

Prochain contrôle au plus tard le : \_\_\_\_\_

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_



## Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) à l'issue de nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

- *Si un procès-verbal de Check-up ASF a été réalisé :*

Date du procès-verbal : \_\_\_\_\_

- *Pour les appareils et installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou de fluides frigorigènes stables dans l'air ainsi que pour les installations qui contiennent des fluides frigorigènes et dont la capacité correspond à plus de 5 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>:*

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'annexe 2.10, ch. 3.4, al. 1, let. a ou b, ORR-Chim et s'est rélévé(e) étanche.

Date : \_\_\_\_\_

Prochain contrôle au plus tard le : \_\_\_\_\_

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_



# Travaux d'entretien de l'installation/de l'appareil

La présente fiche de contrôle technique sert de preuve de tous les travaux d'entretien effectués (prêt à utiliser des caractères d'imprimerie).

Date	Travaux effectués Pièces remplacées	Fluide frigorigène retraité/rechargé en kg	Nom de l'entreprise Rue, NPA, Lieu	Nom du spécialiste
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		

## Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) à l'issue de nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

- Si un procès-verbal de Check-up ASF a été réalisé :

Date du procès-verbal : \_\_\_\_\_

- Pour les appareils et installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou de fluides frigorigènes stables dans l'air ainsi que pour les installations qui contiennent des fluides frigorigènes et dont la capacité correspond à plus de 5 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'annexe 2.10, ch. 3.4, al. 1, let. a ou b, ORR-Chim et s'est rélévé(e) étanche.

Date : \_\_\_\_\_

Prochain contrôle au plus tard le : \_\_\_\_\_

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_

## Travaux d'entretien de l'installation/de l'appareil

La présente fiche de contrôle technique sert de preuve de tous les travaux d'entretien effectués (prière d'utiliser des caractères d'imprimerie).

Date	Travaux effectués Pièces remplacées	Fluide frigorigène retiré/rechargé en kg	Nom de l'entreprise Rue, NPA, Lieu	Nom du spécialiste
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		

## Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) à l'issue de nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

- Si un procès-verbal de Check-up ASF a été réalisé :

Date du procès-verbal : \_\_\_\_\_

- Pour les appareils et installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou de fluides frigorigènes stables dans l'air ainsi que pour les installations qui contiennent des fluides frigorigènes et dont la capacité correspond à plus de 5 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'annexe 2.10, ch. 3.4, al. 1, let. a ou b, ORR-Chim et s'est rélévé(e) étanche.

Date : \_\_\_\_\_

Prochain contrôle au plus tard le : \_\_\_\_\_

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_

# Travaux d'entretien de l'installation/de l'appareil

La présente fiche de contrôle technique sert de preuve de tous les travaux d'entretien effectués (prière d'utiliser des caractères d'imprimerie).

Date	Travaux effectués Pièces remplacées	Fluide frigorigène retraité/rechargé en kg	Nom de l'entreprise Rue, NPA, Lieu	Nom du spécialiste
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		

## Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) à l'issue de nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

- Si un procès-verbal de Check-up ASF a été réalisé :

Date du procès-verbal : \_\_\_\_\_

- Pour les appareils et installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou de fluides frigorigènes stables dans l'air ainsi que pour les installations qui contiennent des fluides frigorigènes et dont la capacité correspond à plus de 5 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>:

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'annexe 2.10, ch. 3.4, al. 1, let. a ou b, ORR-Chim et s'est rélévé(e) étanche.

Date : \_\_\_\_\_

Prochain contrôle au plus tard le : \_\_\_\_\_

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_

# Travaux d'entretien de l'installation/de l'appareil

La présente fiche de contrôle technique sert de preuve de tous les travaux d'entretien effectués (prière d'utiliser des caractères d'imprimerie).

Date	Travaux effectués Pièces remplacées	Fluide frigorigène retraité/rechargé en kg	Nome de l'entreprise Rue, NPA, Lieu	Nom du spécialiste
_____	_____	/	_____	_____
_____	_____	/	_____	_____
_____	_____	/	_____	_____
_____	_____	/	_____	_____
_____	_____	/	_____	_____
_____	_____	/	_____	_____
_____	_____	/	_____	_____
_____	_____	/	_____	_____
_____	_____	/	_____	_____
_____	_____	/	_____	_____

## Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) à l'issue de nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

- *Si un procès-verbal de Check-up ASF a été réalisé :*

Date du procès-verbal : \_\_\_\_\_

- *Pour les appareils et installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou de fluides frigorigènes stables dans l'air ainsi que pour les installations qui contiennent des fluides frigorigènes et dont la capacité correspond à plus de 5 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>:*

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'annexe 2.10, ch. 3.4, al. 1, let. a ou b, ORR-Chim et s'est rélévé(e) étanche.

Date : \_\_\_\_\_

Prochain contrôle au plus tard le : \_\_\_\_\_

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_



# Travaux d'entretien de l'installation/de l'appareil

La présente fiche de contrôle technique sert de preuve de tous les travaux d'entretien effectués (prière d'utiliser des caractères d'imprimerie).

Date	Travaux effectués Pièces remplacées	Fluide frigorigène retraité/rechargé en kg	Nome de l'entreprise Rue, NPA, Lieu	Nom du spécialiste
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		

## Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) à l'issue de nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

- *Si un procès-verbal de Check-up ASF a été réalisé :*

Date du procès-verbal : \_\_\_\_\_

- *Pour les appareils et installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou de fluides frigorigènes stables dans l'air ainsi que pour les installations qui contiennent des fluides frigorigènes et dont la capacité correspond à plus de 5 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>:*

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'annexe 2.10, ch. 3.4, al. 1, let. a ou b, ORR-Chim et s'est rélévé(e) étanche.

Date : \_\_\_\_\_

Prochain contrôle au plus tard le : \_\_\_\_\_

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_

# Travaux d'entretien de l'installation/de l'appareil

La présente fiche de contrôle technique sert de preuve de tous les travaux d'entretien effectués (prière d'utiliser des caractères d'imprimerie).

Date	Travaux effectués Pièces remplacées	Fluide frigorigène retraité/rechargé en kg	Nome de l'entreprise Rue, NPA, Lieu	Nom du spécialiste
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		

## Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) à l'issue de nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

- *Si un procès-verbal de Check-up ASF a été réalisé :*

Date du procès-verbal : \_\_\_\_\_

- *Pour les appareils et installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou de fluides frigorigènes stables dans l'air ainsi que pour les installations qui contiennent des fluides frigorigènes et dont la capacité correspond à plus de 5 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>:*

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'annexe 2.10, ch. 3.4, al. 1, let. a ou b, ORR-Chim et s'est rélévé(e) étanche.

Date : \_\_\_\_\_

Prochain contrôle au plus tard le : \_\_\_\_\_

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_

## Travaux d'entretien de l'installation/de l'appareil

La présente fiche de contrôle technique sert de preuve de tous les travaux d'entretien effectués (prière d'utiliser des caractères d'imprimerie).

Date	Travaux effectués Pièces remplacées	Fluide frigorigène retraité/rechargé en kg	Nome de l'entreprise Rue, NPA, Lieu	Nom du spécialiste
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		

## Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) à l'issue de nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

- *Si un procès-verbal de Check-up ASF a été réalisé :*

Date du procès-verbal : \_\_\_\_\_

- *Pour les appareils et installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou de fluides frigorigènes stables dans l'air ainsi que pour les installations qui contiennent des fluides frigorigènes et dont la capacité correspond à plus de 5 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>:*

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'annexe 2.10, ch. 3.4, al. 1, let. a ou b, ORR-Chim et s'est rélévé(e) étanche.

Date : \_\_\_\_\_

Prochain contrôle au plus tard le : \_\_\_\_\_

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_

## Travaux d'entretien de l'installation/de l'appareil

La présente fiche de contrôle technique sert de preuve de tous les travaux d'entretien effectués (prière d'utiliser des caractères d'imprimerie).

Date	Travaux effectués Pièces remplacées	Fluide frigorigène retré/rechargé en kg	Nome de l'entreprise Rue, NPA, Lieu	Nom du spécialiste
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		

## Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) à l'issue de nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

- *Si un procès-verbal de Check-up ASF a été réalisé :*

Date du procès-verbal : \_\_\_\_\_

- *Pour les appareils et installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou de fluides frigorigènes stables dans l'air ainsi que pour les installations qui contiennent des fluides frigorigènes et dont la capacité correspond à plus de 5 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>:*

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'annexe 2.10, ch. 3.4, al. 1, let. a ou b, ORR-Chim et s'est rélévé(e) étanche.

Date : \_\_\_\_\_

Prochain contrôle au plus tard le : \_\_\_\_\_

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_



# Travaux d'entretien de l'installation/de l'appareil

La présente fiche de contrôle technique sert de preuve de tous les travaux d'entretien effectués (prêtère d'utiliser des caractères d'imprimerie).

Date	Travaux effectués Pièces remplacées	Fluide frigorigène retiré/rechargé en kg	Nom de l'entreprise Rue, NPA, Lieu	Nom du spécialiste
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		

## Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) à l'issue de nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

- *Si un procès-verbal de Check-up ASF a été réalisé :*

Date du procès-verbal : \_\_\_\_\_

- *Pour les appareils et installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou de fluides frigorigènes stables dans l'air ainsi que pour les installations qui contiennent des fluides frigorigènes et dont la capacité correspond à plus de 5 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>:*

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'annexe 2.10, ch. 3.4, al. 1, let. a ou b, ORR-Chim et s'est rélévé(e) étanche.

Date : \_\_\_\_\_

Prochain contrôle au plus tard le : \_\_\_\_\_

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_

# Travaux d'entretien de l'installation/de l'appareil

La présente fiche de contrôle technique sert de preuve de tous les travaux d'entretien effectués (prière d'utiliser des caractères d'imprimerie).

Date	Travaux effectués Pièces remplacées	Fluide frigorigène retraité/rechargé en kg	Nome de l'entreprise Rue, NPA, Lieu	Nom du spécialiste
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		
		/		

## Attestation d'entretien

Nous attestons par la présente que l'installation/l'appareil a été contrôlé(e) à l'issue de nos travaux d'entretien et de réparation et fonctionne parfaitement.

- *Si un procès-verbal de Check-up ASF a été réalisé :*

Date du procès-verbal : \_\_\_\_\_

- *Pour les appareils et installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou de fluides frigorigènes stables dans l'air ainsi que pour les installations qui contiennent des fluides frigorigènes et dont la capacité correspond à plus de 5 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>:*

L'installation/l'appareil a été soumis(e) à un contrôle d'étanchéité conformément à l'annexe 2.10, ch. 3.4, al. 1, let. a ou b, ORR-Chim et s'est rélévé(e) étanche.

Date : \_\_\_\_\_

Prochain contrôle au plus tard le : \_\_\_\_\_

Entreprise spécialisée : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_

# FORMULAIRE DE DÉCLARATION

**Pour la mise hors service d'installations stationnaires contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes**

(dans le cadre du respect de l'obligation de communiquer prévue à l'annexe 2.10, ch. 5.1, al. 1, ORRChim)

Emplacement  
pour la vignette

## Données relatives à l'emplacement

Rue : \_\_\_\_\_

NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Canton : \_\_\_\_\_

Bâtiment/Adresse précise : \_\_\_\_\_

## Informations relatives à l'élimination

L'installation munie de la vignette ci-contre a été vidée de manière appropriée sur mandat de son détenteur.

Le fluide frigorigène a été retiré et éliminé selon les prescriptions réglementaires<sup>1</sup>

L'huile a été retirée et éliminée selon les prescriptions réglementaires.

Preneur du fluide frigorigène : \_\_\_\_\_

## Détenteur de l'installation<sup>2</sup>

Nom : \_\_\_\_\_ Personne à contacter : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste : \_\_\_\_\_

## Entreprise spécialisée

Entreprise spécialisée :

Rue : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Spécialiste :

Date : \_\_\_\_\_ Signature du spécialiste :

<sup>1</sup> Les fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone (CFC, HCFC) et les fluides frigorigènes stables dans l'air (HFC), dont le détenteur d'une installation se débarrasse, sont considérés en Suisse comme des déchets spéciaux (cf. annexe 1, ch. 3, chap. 14, de l'ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets [RS 814.610.1]) et doivent, à ce titre, être éliminés de manière appropriée.

<sup>2</sup> Responsable du respect de l'obligation de communiquer prévue à l'annexe 2.10, ch. 5.1, al. 1, ORRChim.

Prière  
d'affranchir

Bureau suisse de déclaration des  
installations productrices de froid  
et des pompes à chaleur  
Hubrainweg 10  
8124 Maur

